

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 260417AR086CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Récollets - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Considérant la demande faite par M. DECRETON Laurent et Mme JANSSEN Lucile, de réglementer le stationnement pour faciliter des travaux au n°32 rue des Récollets à Hondschoote,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'équivalent de 2 places de stationnement du Lundi 20 avril au Vendredi 24 avril 2026 face au n°32 rue des Récollets à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.  
Les Services Municipaux, pour information et exécution.  
M. DECRETON Laurent et Mme JANSSEN Lucile, pour information et exécution.  
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.  
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 17 avril 2026

**Le Maire d'Hondschoote  
F. DELATTRE**

